

des stations d'alevinage du doré sur les bords des lacs Winnipegosis et Manitoba. Une est située à Grand Rapids sur le lac Winnipeg. On trouve un alevinier à truites dans le parc provincial Whiteshell. Deux installations temporaires sont également utilisées pour le ramassage du frai.

La pêche sportive représente une forme importante d'utilisation des ressources halieutiques. Les espèces les plus recherchées sont le doré jaune, le brochet, la perchaude et plusieurs espèces de truites. En 1973-74, 161,528 permis de pêche ont été vendus, dont 127,440 à des résidents canadiens.

Saskatchewan. Les ressources halieutiques de la province sont administrées par la Direction des pêches et de la faune du ministère du Tourisme et des Ressources renouvelables, qui s'occupe de la pêche commerciale dans le sud de la Saskatchewan et de la pêche sportive dans toute la province, et par la Direction de la mise en valeur des ressources du ministère du Nord de la Saskatchewan, qui s'occupe de la pêche commerciale dans la région septentrionale de la province. Les Sections des pêches des deux ministères ont leur siège social à Prince Albert. L'aménagement a pour objectif la planification et l'élaboration de politiques et de programmes visant à encourager l'utilisation diversifiée et efficace des pêches, compte tenu des intérêts des divers groupes qui en tirent profit.

En 1973, 2,157 permis de pêche commerciale ont été délivrés pour pêcher dans 179 lacs. Les prises, qui ont totalisé 11.1 millions de livres, ont rapporté aux pêcheurs \$2.0 millions. L'industrie, bien que disséminée, est surtout concentrée dans la moitié septentrionale de la province, c'est-à-dire qu'environ 75% de la production provenait des eaux du nord. Du point de vue de la valeur marchande, les principales espèces capturées étaient le corégone, le doré jaune, le brochet, la truite grise et le cisco.

Un lac salé peu profond du sud de la Saskatchewan a fourni 49,000 livres de crevettes et d'œufs de crevettes saumurés. Ceux-ci sont traités en vue de la vente aux aquariophiles. Plus d'un million de livres de poisson commun provenant du bassin de la Qu'Appelle ont été expédiées en majeure partie au Manitoba pour l'alimentation des animaux. La pisciculture continue à susciter de plus en plus d'intérêt. En 1973, 1,264 entreprises de pisciculture ont été autorisées à faire l'élevage de la truite arc-en-ciel. Dans la plupart des cas, le produit de l'exploitation était destiné à l'usage personnel du propriétaire. La transplantation d'environ 809,000 alevins de truite arc-en-ciel au printemps a donné lieu à une prise estimative de 130,000 livres.

En 1973, 156,197 permis de pêche à la ligne ont été vendus. Les principaux poissons pêchés demeurent le grand brochet, le doré jaune, la truite grise, la perchaude, l'ombre de l'Arctique, la truite arc-en-ciel et la laquache aux yeux d'or. Un programme permanent d'inventaire des réserves de poissons pour la pêche sportive se poursuit dans le but de fournir aux responsables de l'aménagement des renseignements à jour. En 1973, 222 plans d'eau ont été examinés. On a poursuivi également l'expansion du programme de multiplication des espèces exotiques en semant en 1973 de la truite arc-en-ciel dans deux nouveaux endroits. Pour le moment, environ 100 plans d'eau ont des populations établies de truites et de saumons.

L'établissement provincial de pisciculture à Fort Qu'Appelle a élevé 18.8 millions de poissons de huit espèces différentes devant être semés dans 158 plans d'eau. Le doré jaune, qui a servi à peupler 52 plans d'eau, était l'espèce la plus répandue. La truite arc-en-ciel a été transplantée dans 49 plans d'eau, la truite mouchetée dans 32 et la truite grise et la truite moulac dans neuf.

Le programme de recherches limnologiques et halieutiques a pour objet de fournir des informations sur la productivité des plans d'eau, de recueillir des renseignements sur l'abondance du poisson et les rapports entre les espèces et d'étudier et d'évaluer les facteurs qui influent sur les populations de poisson. Ces renseignements servent par la suite à l'élaboration de politiques et programmes d'aménagement des pêches.

Alberta. L'administration de la pêche commerciale et sportive relève de la Division des pêches et de la faune du ministère des Terres et Forêts, en vertu de la Loi fédérale sur les pêcheries et de la Loi de l'Alberta sur la commercialisation du poisson.

Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1974, la prise commerciale provenant des étendues d'eau douce de la province, qui couvrent 6,485 milles carrés, s'est élevée à 4.6 millions de livres, ce qui représente une diminution sur l'année précédente. La valeur au